

Parcs Canada

Plan pluriannuel de vérification interne

2014-2015 à 2016-2017

Version finale mai 2014

Bureau de la vérification interne et de l'évaluation, Parcs
Canada

Recommandé pour approbation par le Comité de vérification de Parcs Canada le 26 mars 2014

Approuvé par le DGA le 10 juin 2014

Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par
le directeur général de l'Agence Parcs Canada, 2014
N° de catalogue : R61-21/3-2014F-PDF
ISSN : 1929-9621

TABLE DES MATIÈRES

RÉSUMÉ	ii
INTRODUCTION	3
AGENCE PARCS CANADA	3
FONCTION DE VÉRIFICATION INTERNE	3
Politiques et normes professionnelles applicables.....	3
Mandat et services offerts.....	3
Suivi des réponses de la direction.....	4
Gouvernance.....	4
Structure organisationnelle et ressources.....	4
MÉTHODE DE PLANIFICATION DE LA VÉRIFICATION ET POINTS À PRENDRE EN CONSIDÉRATION	5
PROJETS PRÉVUS POUR LES TROIS PROCHAINES ANNÉES	6
ANNÉE 1 : 2014-2015.....	9
ANNÉE 2 : 2015-2016.....	12
ANNÉE 3 : 2016-2017.....	14
ANNEXE A. ÉTAPES DE PLANIFICATION DE LA VÉRIFICATION	16
ANNEXE B. PROFIL DE RISQUE DE L'AGENCE 2014-2015	17
ANNEXE C. TAXONOMIE DES RISQUES.....	18
ANNEXE D. COUVERTURE ANTÉRIEURE SELON LES COTES DE PRIORITÉ	20

RÉSUMÉ

Le Plan pluriannuel de vérification interne de Parcs Canada pour 2014-2015 à 2016-2017 présente brièvement le mandat et la structure organisationnelle de l'Agence, ainsi que les ressources affectées à la vérification interne. Il énumère également les facteurs employés aux fins de l'élaboration du plan axé sur les risques, et décrit les projets et les activités de vérification qui seront réalisés au cours des trois prochaines années.

Le Bureau de la vérification interne et de l'évaluation (BVIE) de Parcs Canada respecte la politique, la directive et les normes du gouvernement en matière de vérification interne. La fonction de vérification est assurée par le dirigeant principal de la vérification et de l'évaluation (DPVE) ainsi que par sept vérificateurs.

L'univers de vérification (c.-à-d. l'ensemble des programmes, des processus et des systèmes pouvant faire l'objet d'une vérification interne) est composé de 30 entités fondées sur une version modifiée de l'architecture d'alignement des programmes (AAP), qui comprend les services internes. Ces entités sont définies, puis classées par ordre de priorité en fonction de l'importance, de la visibilité publique et du risque. En principe, les activités de vérification triennales devraient se concentrer sur les entités ayant obtenu la cote la plus élevée lors de ce classement, au terme d'un examen annuel.

En 2014-2015, la fonction concentrera ses efforts sur cinq missions de vérification, continuera de surveiller le processus de transformation de la paye, appuiera un examen externe et poursuivra ses travaux relatifs à des projets internes. Un total de 17 missions de vérification d'assurance sont prévues au cours des trois années visées par le présent plan.

INTRODUCTION

Le Plan pluriannuel de vérification interne de Parcs Canada pour 2014-2015 à 2016-2017, conformément à la Politique sur la vérification interne du Conseil du Trésor (CT), présente brièvement le mandat et la structure organisationnelle de l'Agence, ainsi que les ressources affectées à la vérification interne. Il énumère également les facteurs employés aux fins de l'élaboration du plan axé sur les risques, et décrit les projets de vérification qui seront réalisés au cours des trois prochaines années.

AGENCE PARCS CANADA

Parcs Canada est devenu un établissement public distinct en 1998. Le mandat de l'Agence est le suivant :
Protéger et mettre en valeur des exemples représentatifs du patrimoine naturel et culturel du Canada, et en favoriser chez le public la connaissance, l'appréciation et la jouissance, de manière à en assurer l'intégrité écologique et commémorative pour les générations d'aujourd'hui et de demain.

C'est le ministre de l'Environnement qui est responsable de l'Agence Parcs Canada. Le directeur général de l'Agence Parcs Canada (DGA) relève directement du ministre.

FONCTION DE VÉRIFICATION INTERNE

POLITIQUES ET NORMES PROFESSIONNELLES APPLICABLES

La fonction de vérification interne de Parcs Canada respecte la Politique sur la vérification interne (2012) du Conseil du Trésor, ainsi que la directive et les normes connexes. En juin 2012, une charte de vérification révisée pour la fonction a été approuvée.

MANDAT ET SERVICES OFFERTS

Le mandat de la fonction de vérification est le suivant :

Fournir à l'Agence une assurance indépendante et objective et des services de consultation propres à ajouter de la valeur à ses opérations et à les améliorer. La fonction aide ainsi l'Agence à réaliser ses objectifs en suggérant une approche systématique et rigoureuse pour évaluer et améliorer l'efficacité des processus de gouvernance, des stratégies et pratiques en matière de gestion des risques, ainsi que des cadres, systèmes et pratiques en matière de contrôle de la gestion.

Dans ce contexte, les vérificateurs donnent au DGA et au Comité de vérification l'assurance que :

- les risques sont dûment cernés et bien gérés;
- les dispositions sur la gouvernance ont été prises pour appuyer l'orientation stratégique, la surveillance et l'obligation de rendre compte;
- l'information importante de nature financière, administrative et opérationnelle est exacte, fiable et fournie en temps opportun;
- les activités et les interventions sont conformes aux lois, aux règlements, aux politiques, aux normes et aux procédures applicables;
- l'acquisition des ressources se fait de façon économique; elles sont utilisées avec efficacité et protégées comme il se doit;
- les programmes et les plans sont menés à terme et les objectifs sont atteints;

- la qualité et l'amélioration continue sont encouragées dans les processus de contrôle de l'Agence;
- les questions importantes d'ordre législatif ou réglementaire ayant une incidence sur l'Agence sont reconnues et prises en compte comme il se doit.

Les services de vérification comprennent ce qui suit :

- Des **vérifications d'assurance** fournissant une évaluation de la pertinence de la gouvernance et des contrôles en place pour faire en sorte que les risques inhérents à l'organisation soient gérés de façon efficace, que les buts et objectifs de cette organisation soient atteints de façon efficace et rentable et que les règles, les règlements et les politiques soient observés;
- Des **enquêtes** sur d'éventuelles fraudes ou d'autres actes répréhensibles;
- Des services de **consultation**, des **analyses** et des **conseils** relativement aux politiques, aux programmes, aux risques, aux systèmes et aux contrôles.

SUIVI DES RÉPONSES DE LA DIRECTION

Le cycle de vérification comprend un suivi systématique des réponses de la direction à chaque recommandation quatre mois après l'approbation finale du rapport de vérification par le DGA, et tous les six mois par la suite, jusqu'à ce que les recommandations soient pleinement mises en œuvre. Le compte rendu sommaire des progrès réalisés au cours de la mise en œuvre du plan d'action est un point permanent à l'ordre du jour du Comité de vérification.

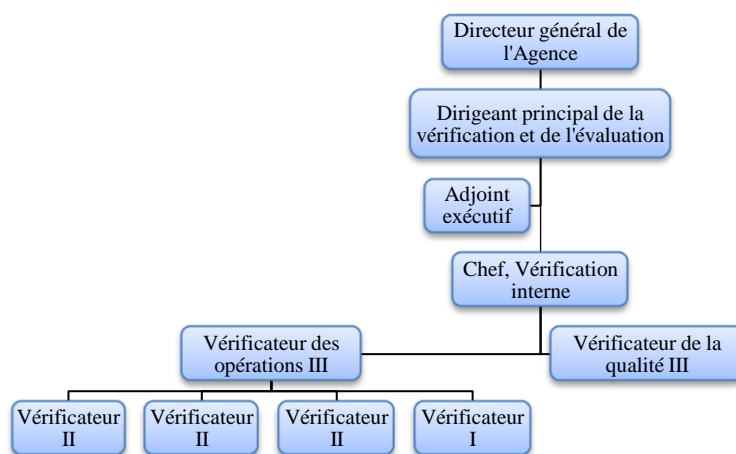
GOVERNANCE

Le DPVE relève directement et exclusivement du DGA, qui agit à titre d'administrateur général. Conformément à la Politique sur la vérification interne du Conseil du Trésor, la supervision de la fonction est assurée par un comité de vérification indépendant composé de trois membres ne faisant pas partie de la fonction publique. Le DGA, le DPVE et le dirigeant principal des finances sont membres d'office de ce comité¹. Le Comité de vérification est chargé d'examiner les questions ci-dessous et de fournir des conseils et des recommandations au DGA, le cas échéant :

- Fonction et produits de vérification interne;
- Vérification externe et examen;
- États financiers et déclarations aux fins de comptes publics;
- Gestion des risques;
- Rapports de reddition de comptes de l'Agence;
- Valeurs et éthique;
- Cadre de contrôle de la gestion.

STRUCTURE ORGANISATIONNELLE ET RESSOURCES

Ci-contre se trouve l'organigramme de la fonction de vérification, qui est actuellement composée de sept postes financés. L'effectif réel pour 2014-2015



¹ Le mandat du Comité a été mis à jour en septembre 2012.

sera d'environ 6,4 ETP, car certains vérificateurs seront absents pendant une partie de l'année.

Le budget de la fonction de vérification de l'Agence comprend ce qui suit :

- 1) Une partie des coûts salariaux et des frais de F et E pour l'adjoint exécutif du DPVE, qui s'élèvent normalement à environ 34 000 \$ par année².
- 2) Les coûts salariaux et opérationnels du Comité de vérification, qui s'élèvent normalement à environ 100 000 \$ par année, dont 80 % à 85 % sert à couvrir les salaires (p. ex., les coûts en 2013-2014 étaient de 117 000 \$, dont 82 % a servi à couvrir les salaires).
- 3) Les coûts de la fonction de vérification (c.-à-d. les salaires et les dépenses pour les sept postes de vérificateur).

Le tableau ci-dessous montre le budget disponible pour la fonction de vérification en 2014-2015, les dépenses réelles en 2013-2014 et les dépenses prévues en 2014-2015.

	Budget disponible	Dépenses		Dépenses prévues exprimées en pourcentage du budget disponible
		2013-2014	2014-2015	
		Réelles	Prévues	
Salaires	634 874	422 536	550 000	87 %
Coûts des projets		8 953	77 000	
Coûts de F et E non liés aux projets	179 300	56 249	60 000	76 %
	814 174	487 738	687 000	84 %

MÉTHODE DE PLANIFICATION DE LA VÉRIFICATION ET POINTS À PRENDRE EN CONSIDÉRATION

La planification de la vérification est fondée sur une liste des entités vérifiables (c.-à-d. les programmes, les processus ou les activités qui peuvent faire l'objet d'une vérification) appelée univers de vérification. Cet univers s'appuie sur l'architecture d'alignement des programmes (AAP) de l'Agence, ce qui comprend les services internes. L'Agence a revu son AAP en 2013-2014, ce qui a donné lieu à une refonte de l'univers de vérification pour le plan de vérification 2014-2015. L'univers est composé de 30 entités qui représentent les sous-programmes de l'AAP et les services internes; certains ajustements et changements ont été apportés lorsqu'il était pertinent de le faire afin de fusionner des sous-programmes et d'ajouter quelques entités qui ne font pas partie de l'AAP³.

Chaque entité est décrite et documentée, et une cote de priorité lui est attribuée. Les cotes de priorité sont fondées sur une évaluation de l'importance, de la visibilité publique et de l'exposition au risque de l'entité. Les cotes sont classées en fonction d'intervalles (priorité très élevée, priorité élevée, priorité modérée et priorité basse). Les annexes A, B, C et D précisent le processus de planification ainsi que certains des facteurs pris en considération pour l'établissement des cotes (profil de risque organisationnel, vérifications antérieures et portée de l'évaluation).

² Le salaire des employés au niveau de la direction, y compris celui du DPVE, est administré de façon centralisée par l'Agence et ne fait donc pas partie du budget de la fonction.

³ Il s'agit du Programme d'application de la loi et du Programme de contributions de catégorie générale.

Outre les cotes de priorité de vérification, la fonction tient compte de plusieurs autres facteurs dans la planification des vérifications, notamment : les engagements externes à mener une vérification (habituellement dans le contexte d'un financement spécial approuvé par le CT pour les nouveaux programmes ou les nouvelles initiatives); la couverture antérieure ou prévue par d'autres organismes responsables de l'assurance (BVG/CEDD, autres agents du Parlement, BCG et évaluation de programmes au sein de l'Agence); les priorités de la direction et les recommandations du Comité de vérification; et la disponibilité des ressources allouées à la vérification.

Aux fins du présent cycle de planification, les renseignements descriptifs concernant la plupart des entités vérifiées ont été mis à jour, mais les cotes de priorité finales des entités n'ont pu être établies à temps pour être intégrées au plan. Les priorités ont été évaluées dans le cadre d'une série d'échanges et de rencontres avec les membres du Comité exécutif de gestion, et dans certains cas avec les membres de leur équipe de direction, au cours des mois de février et de mars.

PROJETS PRÉVUS POUR LES TROIS PROCHAINES ANNÉES

En 2014-2015, la fonction :

- réalisera cinq missions de vérification d'assurance et terminera une mission entreprise en 2013-2014;
- mènera une mission de consultation;
- poursuivra la mise en œuvre de trois projets internes.

Le détail des projets prévus pour les trois prochaines années est présenté ci-après :

SOMMAIRE DES PLANS DE VÉRIFICATION PAR COTE DE RISQUE DES ENTITÉS VÉRIFIÉES

N°	Entité	Priorité	2014-2015	2015-2016	2016-2017
25	Gestion de l'information	4			Gestion de l'information
24	Gestion financière	3.9	Trois vérifications des principaux processus financiers et administratifs	Deux vérifications des principaux processus financiers et administratifs	Deux vérifications des principaux processus financiers et administratifs
26	Technologie de l'information	3.9	Système de points de vente		
16	Gestion des routes de transit	3.7			
17	Gestion des canaux historiques	3.7			
14	Sécurité des visiteurs	3.6			
27	Biens immobiliers	3.5	Logement du personnel	Qualité des données sur les biens immobiliers et gestion des obligations	
11	Promotion des lieux patrimoniaux	3.4			
20	Gestion et supervision	3.4		Gestion de projet	Planification des investissements

12	Partenariats et participation	3.1		Recettes perçues par un tiers	
5	Conservation des parcs nationaux	3			Système de réservation
6	Conservation du parc urbain national	3			
10	Application de la loi	3			
13	EV dans les parcs nationaux	3			
13	EV dans le parc urbain national	3			
13	EV dans les aires marines nationales de conservation	3			
13	EV dans les lieux historiques nationaux	3			
13	EV dans les canaux historiques	3			
21	Communication	3			
30	Continuité des activités relatives à la sécurité	3	Continuité des activités et préparation aux situations d'urgence		
23	Gestion des ressources humaines	2.9		Vérification du respect de la <i>Loi sur les langues officielles</i>	Vérification du respect des exigences en matière de conception organisationnelle
29	Achats	2.9			
1	Création et agrandissement de parcs nationaux	2.8			
15	Gestion des lotissements urbains	2.6			
22	Aspects juridiques	2.4			
8	Conservation des lieux historiques nationaux	2.1			
18	Programme de contributions de catégorie générale	2			
19	Programme de partage des frais des lieux historiques nationaux	2			
28	Matériel	1.6			
7	Conservation des aires marines nationales de conservation	1.5			
2	Création d'aires marines nationales de conservation	1.3			
3	Désignation de lieux	1.2			

	historiques nationaux				
9	Conservation d'autres lieux patrimoniaux	1.1			
4	Désignation d'autres lieux patrimoniaux	0.8			

ANNÉE 1 : 2014-2015
SECTION A : TRAVAUX D'ASSURANCE

Objectifs	Portée/justification		
<p>1. Trois vérifications des principaux processus financiers et administratifs Donner à la haute direction l'assurance continue que les pratiques financières et administratives respectent généralement les politiques et les directives.</p>	Priorité de vérification élevée	Liens avec les risques de l'Agence :	Liens avec le CRG :
	<p>Ces vérifications visent à évaluer le respect des politiques, des directives et des normes du gouvernement et de l'Agence (p. ex. marchés, déplacements, accueil, codage financier, indemnités, etc.) dans certaines unités d'affaires (p. ex. une unité de gestion ou une direction générale du Bureau national). L'objectif est de réaliser au moins deux vérifications de cette nature par année.</p>		
<p>2. Système de points de vente (PV) Évaluer la pertinence du cadre de contrôle (gouvernance, rôles et responsabilités, gestion des risques et mécanismes de contrôle) lié à la collecte des données dans les PV (c.-à-d. recettes et données en sciences sociales).</p>	Priorité de vérification élevée	Liens avec les risques de l'Agence : Gestion de l'information	Liens avec le CRG : Gestion et contrôles financiers
	<p>Un système de points de vente commun a été mis en place pour la plupart des activités de l'Agence en 2012-2013. La vérification comprendra un examen des processus et des procédures pour assurer l'exhaustivité, la pertinence dans le temps et l'exactitude des données recueillies.</p>		
<p>3. Vérification de la gestion des logements du personnel Donner à la haute direction l'assurance que l'initiative de gestion des logements du personnel de Parcs Canada représente un outil efficace pour appuyer les objectifs organisationnels, qui permet à la fois d'optimiser les ressources et de respecter les politiques et les directives.</p>	Priorité de vérification élevée	Liens avec les risques de l'Agence :	Liens avec le CRG :
	<p>Le logement du personnel est fourni à titre d'avantage pour attirer le personnel dans les endroits où l'hébergement est difficile à trouver ou inabordable, ou offert à certains employés saisonniers à qui il serait déraisonnable de demander qu'ils acquièrent leur propre logement. La vérification portera 1) sur la pertinence de continuer d'offrir un logement au personnel dans certains endroits; 2) sur l'équité du processus d'attribution d'un logement au personnel; 3) sur le caractère adéquat du parc de logements; et 4) sur le respect des politiques et des procédures concernant l'établissement des frais (loyer) et la perception des recettes.</p> <p>Le projet a débuté à l'automne 2013, et le rapport devrait être présenté au Comité de vérification à l'automne 2014.</p>		
<p>4. Continuité des activités et préparation aux situations d'urgence Évaluer la conformité du plan de continuité des activités et de préparation aux situations d'urgence de l'Agence avec le cadre (gouvernance, existence et efficacité).</p>	Priorité de vérification moyenne	Liens avec les risques de l'Agence : Forces environnementales Gestion des biens	Liens avec le CRG : Gestion des risques Gestion de la sécurité Services axés sur les citoyens
	<p>La vérification portera sur les processus qui ont été mis en place pour faire appliquer la <i>Politique sur la sécurité du gouvernement</i> et la <i>Directive sur la gestion de la sécurité ministérielle du Conseil du Trésor</i>, notamment sur les pratiques liées à la sécurité et aux plans de continuité des activités et de préparation aux situations d'urgence.</p>		

Le projet devrait commencer à l'hiver 2015 et se terminer au cours du prochain exercice financier.

SECTION B : PROJETS DE CONSULTATION

Objectifs	Portée/justification
1. Planification de la transformation de la paye et capacité connexe	L'équipe de vérification continuera de prendre part au processus de centralisation de la paye au sein de l'Agence (c.à.d. transfert des comptes de paye à Miramichi, au Nouveau-Brunswick) et d'effectuer un suivi à cet égard. L'objectif est de terminer le processus au début de l'exercice 2015-2016.

SECTION C : AUTRES TRAVAUX

Objectifs	Portée/justification
1. Évaluation de la sécurité des TI et des contrôles pour la reprise après sinistre (Services partagés Canada)	La portée de la vérification comprend l'examen et la documentation des processus de sécurité et des contrôles pour la reprise après sinistre en ce qui concerne l'infrastructure de TI et les systèmes d'exploitation, les applications, l'accès des usagers et la planification de la continuité des activités. Le projet est mené conjointement par le Bureau de la vérification et de l'évaluation de SPC et le BVIE de Parcs Canada, et il repose sur un cadre d'évaluation de la sécurité des TI et des contrôles pour la reprise après sinistre créé par SPC. Le projet devrait prendre fin d'ici l'automne 2014.
2. Vérification horizontale du BCG portant sur la sécurité de la technologie de l'information dans les petits et grands ministères	La vérification vise à déterminer si des cadres de gouvernance sur la sécurité de la technologie de l'information (TI) ont été mis en place dans les ministères et dans l'ensemble du gouvernement, et si certains cadres de contrôle ont été mis en place dans les ministères pour réduire les risques sur la sécurité de la TI. Le BVIE réalisera l'étape de l'examen en bénéficiant de l'appui et de l'expertise technique du BCG. L'étape de l'examen devrait être terminée d'ici octobre 2014.

SECTION D : PROJETS INTERNES

Objectifs	Portée/justification
1. Mise à jour de l'univers de vérification et des cotes de priorité	La fonction a obtenu de la direction qu'elle confirme et mette à jour ses descriptions des entités vérifiables et de leurs sous-composantes. On s'affaire toujours à obtenir l'information nécessaire pour établir des cotes de priorité au niveau des sous-composantes de l'univers de vérification (soit probablement 60 entités vérifiables ou plus) pour appuyer la planification de la vérification dans l'avenir.
2. Analyse visant à favoriser la vérification continue	La fonction se concentre sur l'établissement des processus et des questions clés qui peuvent être abordés par le biais de la vérification continue, et sur la rédaction de scripts pour extraire les données pertinentes du système financier. À cet effet, la fonction consultera les spécialistes du SCT et un groupe de travail. L'analyse servira à créer un cadre de normalisation de l'utilisation de la vérification continue au sein de la fonction.
3. Mise en place de TeamMate	Le logiciel de vérification TeamMate a été acheté par l'intermédiaire de TPSGC en 2013-2014. La configuration initiale et la mise en place du système se sont déroulées à la fin du mois de mars 2014. Le système sera utilisé en parallèle avec l'ancien système pendant une partie de l'année.

RESSOURCES DU PROJET	Taille	Nombre d'heures	F et E (\$) 2014-2015	Total (\$) ⁴
Trois vérifications des principaux processus financiers et administratifs	Petit	1 500	42 000	108 000
Système de points de vente	Grand	1 500	25 000	91 000
Gestion des logements du personnel	Grand	350	5 000	20 400
Continuité des activités et préparation aux situations d'urgence	Petit	500	5 000	27 000
Total		3 850	77 000	246 400
Consultation				
Planification de la transformation de la paye et capacité connexe		400		17 600
Total		400		17 600
Autres travaux				
Évaluation de la sécurité des TI et des contrôles pour la reprise après sinistre (SPC)		50		2 200
Vérification horizontale du BCG portant sur la sécurité de la technologie de l'information dans les petits et grands ministères		400		17 600
Mise à jour de l'univers de vérification		150		6 600
Vérification continue		150		6 600
Mise en place de TeamMate		300		13 200
Sous-total – projets internes		1 050		46 200
Total global		5 300	77 000	310 200

⁴ Le montant total en dollars correspond au coût du salaire d'un vérificateur et des dépenses connexes encourues dans le cadre de divers projets pour l'exercice en cours.

ANNÉE 2 : 2015-2016

Objectifs préliminaires	Portée/justification préliminaires		
<p>1. Deux vérifications des principaux processus financiers et administratifs Donner l'assurance continue à la haute direction que les pratiques financières et administratives respectent généralement les politiques et les directives.</p>	<p>Priorité de vérification élevée</p>	<p>Liens avec les risques de l'Agence :</p>	<p>Liens avec le CRG : Intendance Résultats et rendement Gestion financière</p>
<p>Voir la description du projet en 2014-2015.</p>			
<p>2. Qualité des données sur les biens immobiliers et gestion des obligations Évaluer la qualité des données existantes sur les biens immobiliers et la gestion active des obligations connexes telles qu'elles sont établies dans les divers instruments de gestion des biens immobiliers.</p>	<p>Priorité de vérification élevée</p>	<p>Liens avec les risques de l'Agence :</p>	<p>Liens avec le CRG : Intendance</p>
<p>La portée de la vérification comprend le régime de contrôle et de surveillance en place pour assurer le respect de la Politique sur la gestion des biens immobiliers et de la Norme sur l'établissement de rapports sur les biens immobiliers du CT en ce qui a trait à la gestion et aux obligations foncières liées à l'utilisation des terres (soit environ 8 500 documents sur l'utilisation des terres, notamment des baux, des concessions et des ententes sur les services publics).</p>			
<p>3. Gestion de projet Évaluer le cadre de contrôle (gouvernance, rôles et responsabilités, communication, gestion des risques et mécanismes de contrôle) élaboré par l'Agence pour appuyer la gestion de projets.</p>	<p>Priorité de vérification élevée</p>	<p>Liens avec les risques de l'Agence : Gestion de l'information Gestion des biens</p>	<p>Liens avec le CRG : Planification des investissements et gestion des projets Approvisionnement</p>
<p>La portée de la vérification comprend les processus en place pour la mise en œuvre de la Politique sur la gestion des projets du CT et la Norme de gestion de projets de Parcs Canada, notamment la vérification de l'existence et du caractère adéquat des systèmes, des processus et des contrôles de gestion de projets, afin d'appuyer l'obtention de résultats dans le cadre de projets et de programmes tout en limitant le risque pour les intervenants et les contribuables.</p>			
<p>4. Recettes perçues par un tiers Évaluer le cadre et l'efficacité des mécanismes de contrôle entourant la perception des recettes au nom de l'APC pour veiller à ce que l'Agence reçoive toutes les recettes qui lui reviennent.</p>	<p>Priorité de vérification moyenne</p>	<p>Liens avec les risques de l'Agence :</p>	<p>Liens avec le CRG :</p>
<p>Les unités de gestion signent des contrats avec des tiers (généralement des organisateurs d'excursions en autobus, des associations touristiques et des hôtels) qui leur permettent de percevoir des recettes au nom de l'APC (p. ex. droits d'entrée inclus dans les forfaits). Ces montants doivent être rendus à l'Agence au moment de l'excursion ou selon le calendrier préétabli.</p>			
<p>5. Langues officielles Évaluer les responsabilités de l'Agence aux termes de la <i>Loi sur les langues officielles</i> pour ce qui est de la détermination, du maintien et de la dotation de postes bilingues, et de l'instauration d'un milieu de</p>	<p>Priorité de vérification moyenne</p>	<p>Liens avec les risques de l'Agence : Gestion de l'effectif</p>	<p>Liens avec le CRG : Gestion des personnes</p>
<p>La portée de la vérification comprend un examen des processus visant à établir les exigences linguistiques des postes et à déterminer si les pratiques de dotation et de formation fonctionnent efficacement, afin de s'assurer que les exigences linguistiques sont respectées.</p>			

Objectifs préliminaires	Portée/justification préliminaires
travail propice à l'usage du français et de l'anglais.	

RESSOURCES DU PROJET	Taille	Nombre d'heures	F et E (\$)		Total (\$)
			2015-2016	2016-2017	
1. Deux vérifications des principaux processus financiers et administratifs	Petit	800	14 000		49 200
2. Qualité des données sur les biens immobiliers et gestion des obligations	Grand	1 500	20 000		86 000
3. Gestion de projet	Moyen	1 200	15 000		67 800
4. Recettes perçues par un tiers	Petit	900	5 000	4 000	48 600
5. Langues officielles	Petit	900	7 500		47 100
		5 300	61 500	4 000	298 700

ANNÉE 3 : 2016-2017

Objectifs préliminaires	Portée/justification préliminaires		
<p>1. Vérification de la gestion de l'information Évaluer le cadre de contrôle actuel (gouvernance, rôles et responsabilités, risques et mécanismes de contrôle) de la gestion de l'information.</p>	<p>Priorité de vérification élevée</p>	<p>Liens avec les risques de l'Agence : Gestion de l'information</p>	<p>Liens avec le CRG : Gestion axée sur les résultats Gestion des risques</p>
<p>La portée de la vérification comprend la mise en œuvre de la <i>Politique sur la gestion de l'information</i> et de la <i>Directive sur les rôles et responsabilités en matière de gestion de l'information</i> du CT, ce qui consiste notamment à s'assurer que les structures de gouvernance ainsi que les mécanismes et les ressources connexes sont en place pour appuyer la gestion continue et efficace de l'information.</p>			
<p>2. Deux vérifications des principaux processus financiers et administratifs Donner l'assurance continue à la haute direction que les pratiques financières et administratives respectent généralement les politiques et les directives.</p>	<p>Priorité de vérification élevée</p>	<p>Liens avec les risques de l'Agence :</p>	<p>Liens avec le CRG : Intendance Résultats et rendement Gestion financière</p>
<p>Voir la description du projet en 2014-2015.</p>			
<p>3. Planification des investissements Évaluer le caractère adéquat de la gouvernance en matière de planification des investissements, de la détermination et de la gestion des risques, et des mécanismes de contrôle visant à faire le suivi des décisions d'investissement.</p>	<p>Priorité de vérification élevée</p>	<p>Liens avec les risques de l'Agence : Gestion des biens</p>	<p>Liens avec le CRG : Planification des investissements et gestion des projets</p>
<p>La portée de la vérification comprendra les processus en place pour la mise en œuvre de la <i>Politique de planification des investissements du CT – Actifs et services acquis</i>, y compris l'efficacité et l'efficience du régime de planification des investissements.</p>			
<p>4. Système de réservation Donner l'assurance que le cadre en place (gouvernance, rôles et responsabilités, communication et mécanismes de contrôle) permet une saine gestion du système de réservation des emplacements de camping.</p>	<p>Priorité de vérification moyenne</p>	<p>Liens avec les risques de l'Agence :</p>	<p>Liens avec le CRG :</p>
<p>Un nouveau système de réservation des emplacements de camping a été mis en œuvre en 2013-2014. Le nouveau système permet aux visiteurs de réserver à l'avance l'emplacement de camping de leur choix dans l'un ou l'autre des 20 parcs nationaux participant. Il est possible de faire la réservation en ligne ou par téléphone. Le nouveau système intègre des données provenant d'autres systèmes en place, comme le système de points de vente et STAR.</p> <p>La vérification de la conformité permettra de confirmer que les mécanismes de contrôle en place garantissent l'exhaustivité et l'exactitude des données.</p>			
<p>5. Vérification du respect des exigences en matière de conception organisationnelle Donner l'assurance que les décisions liées aux modèles organisationnels et au contrôle des coûts salariaux sont mises en œuvre comme prévu.</p>	<p>Priorité de vérification moyenne</p>	<p>Liens avec les risques de l'Agence :</p>	<p>Liens avec le CRG :</p>
<p>L'Agence a créé un ensemble de modèles organisationnels pour diverses fonctions (p. ex. relations externes, expérience du visiteur et conservation des ressources) et a adopté des exigences concernant le contrôle des coûts salariaux (p. ex. organigrammes chiffrés). La vérification vise à évaluer la conformité continue des différentes composantes de l'Agence avec la conception organisationnelle et les exigences en matière de contrôle des</p>			

Objectifs préliminaires	Portée/justification préliminaires
	coûts salariaux.

RESSOURCES DU PROJET	Taille	Nombre d'heures	F et E (\$)		Total (\$)
			2016-2017	2017-2018	
1. Vérification de la gestion de l'information	Grand	1 500	5 000		71 000
2. Deux vérifications des principaux processus financiers et administratifs	Petit	800	14 000		49 200
3. Planification des investissements	Moyen	1 200	5 000		57 800
4. Système de réservation	Moyen	1 200	8 000		60 800
5. Vérification du respect des exigences en matière de conception organisationnelle	Petit	900	5 000		44 600
		5 600	37 000		283 400

ANNEXE A. ÉTAPES DE PLANIFICATION DE LA VÉRIFICATION

1. Univers de vérification

L'univers de vérification est composé de 30 entités qui représentent les sous-programmes de l'AAP et les services internes; certains ajustements et changements ont été apportés lorsqu'il était pertinent de le faire afin de fusionner des sous-programmes et d'ajouter quelques entités qui ne font pas partie de l'AAP⁵. Un grand nombre de ces entités (p. ex. conservation des parcs nationaux et gestion des ressources humaines) sont complexes et peuvent être subdivisées davantage en plusieurs sous-éléments. En principe, l'univers de vérification pourrait donc compter, avec le temps, 70 entités ou davantage.

2. Description et documentation des entités vérifiables

Une description de chaque entité est préparée au moyen de renseignements de base (but, budget, dépenses, cadre de gouvernance, responsable, partenaires, intervenants, systèmes d'information de soutien, codage financier, etc.). Par la suite, de l'information supplémentaire est obtenue pour coter l'entité en fonction de trois dimensions tirées du guide des pratiques du BCG, intitulé *Planification de la vérification interne pour ministères et organismes (2006)* :

- L'**importance** reflète l'importance globale de l'entité par rapport à l'Agence, l'étendue de son rayonnement, la valeur monétaire (importance relative) qui lui est associée et/ou l'influence de l'entité sur les intervenants.
- La **visibilité publique** reflète la mesure dans laquelle une entité fait l'objet de préoccupations du public en général, des groupes d'intervenants et des médias.
- L'**exposition au risque** tient compte du nombre, de la nature et des types de risques auxquels une entité est exposée et de la gravité et de l'étendue des conséquences possibles.

3. Classement des entités par ordre de priorité

Le classement par ordre de priorité consiste à attribuer une cote d'importance, de visibilité publique et d'exposition au risque à chaque entité (sur une échelle de cinq points variant de « 1 », pour importance, visibilité ou exposition très faible, à « 5 », pour importance, visibilité ou exposition très élevée), puis à combiner les résultats (pondérés de 30 % pour l'importance, de 20 % pour la visibilité et de 50 % pour l'exposition au risque) en vue d'établir une cote de priorité définitive pour chaque entité.

Priorité	Cote	Description
Très élevée	4.26 – 5	Entités qui ont une importance très élevée du point de vue de la vérification et qui devraient être assujetties à une activité de vérification interne. Dans la mesure du possible, les vérifications de ces priorités devraient être effectuées au début du cycle de planification afin de pouvoir formuler des certifications en temps opportun.
Élevée	3.51 – 4.25	Entités qui sont considérées comme une priorité de vérification importante et qui devraient faire l'objet d'une vérification durant le cycle de planification, mais pas nécessairement lors de la première année du plan.
Moyenne	2.51 – 3.50	Des ressources importantes peuvent être affectées à la vérification; toutefois, ces secteurs n'ont qu'une priorité moyenne au cours du présent cycle de planification.
Faible	0 – 2.50	Aucune raison ou presque d'affecter des ressources de vérification dans ces secteurs au cours du présent cycle de planification.

⁵ Il s'agit du Programme d'application de la loi et du Programme de contributions de catégorie générale.

ANNEXE B. PROFIL DE RISQUE DE L'AGENCE 2014-2015

Catégorie et désignation du risque	Énoncé du risque	Responsable de la gestion du risque
Risque pour le public		
Participation des Autochtones	Une collaboration réduite des Autochtones avec Parcs Canada pourrait avoir une incidence sur la capacité de l'Agence d'exécuter et d'améliorer ses programmes.	Directeur, Secrétariat aux affaires autochtones
Partenariats	Parcs Canada pourrait ne pas être en mesure de collaborer efficacement avec ses partenaires potentiels en raison de sa capacité interne limitée (p. ex., les lacunes en matière de pouvoirs financiers) ou de facteurs externes, ce qui pourrait limiter sa capacité de tirer parti des occasions qui se présentent, d'accroître sa portée, d'élargir sa base de soutien et d'améliorer ses programmes.	V.-p., Relations externes et expérience du visiteur
Sensibilisation et appui du public	Les collectivités locales, les intervenants, les ONG et le public canadien pourraient ne pas connaître ou ne pas appuyer suffisamment Parcs Canada, ce qui compromettrait la capacité de l'Agence de réaliser son mandat.	V.-p., Relations externes et expérience du visiteur
Risque socioéconomique		
Position concurrentielle	L'Agence Parcs Canada pourrait ne pas être en mesure d'attirer des visiteurs si elle ne conserve pas une position très concurrentielle au sein de l'industrie du tourisme et ne s'adapte pas aux attentes et aux besoins changeants des visiteurs.	V.-p., Relations externes et expérience du visiteur
Pressions externes exercées par le développement	Les pressions exercées par le développement pourraient limiter les possibilités d'établissement de parcs nationaux et d'aires marines nationales de conservation et altérer l'intégrité écologique des parcs nationaux, l'utilisation écologique viable des aires marines nationales de conservation ainsi que l'intégrité commémorative des lieux historiques nationaux en milieu urbain.	V.-p., Établissement et conservation des aires protégées; V.-p., Conservation et commémoration du patrimoine
Risque environnemental		
Catastrophes	Les catastrophes naturelles et celles causées par l'homme pourraient endommager ou détruire des infrastructures essentielles, et mener à d'importantes dépenses imprévues, à des blessures graves, à des pertes de vie et à la perte irrémédiable de biens d'importance nationale.	Directeur général de l'Agence; V.-p., Opérations, Est du Canada; V.-p., Opérations, Ouest et Nord du Canada
Forces environnementales	Les forces environnementales, comme les modifications de l'habitat et les espèces exotiques ou envahissantes, pourraient nuire à la capacité de l'Agence d'améliorer l'intégrité écologique des parcs nationaux et de respecter ses obligations légales à l'égard des espèces en péril.	V.-p., Établissement et conservation des aires protégées
Activités opérationnelles de Parcs Canada		
État des biens	Les biens continuent de se détériorer, de sorte que près de la moitié des biens bâtis de l'Agence sont en mauvais ou très mauvais état.	Dirigeant principal de l'administration
Gestion de l'information	Le fait d'être incapable de repérer, de recueillir, de gérer et de partager les données pertinentes, de faire rapport à ce sujet et d'assurer la sécurité de l'information et des connaissances pourrait empêcher Parcs Canada de gérer efficacement tous ses secteurs de programme et de remplir ses obligations sur le plan législatif.	Dirigeant principal de l'administration
<i>Source : Profil de risque 2014-2015 de l'Agence Parcs Canada</i>		

ANNEXE C. TAXONOMIE DES RISQUES

Domaine de risque	Définition	Secteur de risque	Définition du secteur de risque
A. Stratégique	Pertes ou dommages découlant de situations externes qui pourraient avoir une incidence négative sur les politiques, la situation des programmes, l'ensemble des actifs ou d'autres décisions du gouvernement.	1. Transformation	Risques liés à l'incapacité du gouvernement d'effectuer des modifications de programmes, de politiques ou autres nécessaires pour s'adapter ou répondre efficacement aux besoins nouveaux ou changeants.
		2. Harmonisation et établissement des priorités	Risques liés à un manque de concordance entre les activités, les priorités et les ressources financières.
		3. Opinion publique	Risques liés à un changement de l'opinion publique.
		4. Économie	Risques liés à des perturbations importantes de l'économie canadienne ou mondiale.
B. Opérationnel	Pertes ou dommages causés par des erreurs humaines, des défaillances, des processus ou des systèmes internes.	1. Ressources humaines	Risques liés au maintien d'effectifs suffisants et représentatifs comptant le bon dosage d'expérience et de savoir-faire.
		2. Tiers	Risques liés à l'incapacité de tiers dont le gouvernement dépend.
		3. Capital de connaissances	Risques liés à la perte ou au défaut de gestion d'information, notamment la propriété intellectuelle, l'information organisationnelle ou opérationnelle et les renseignements personnels des Canadiens.
		4. Immobilisations	Risques liés à la détérioration ou aux bris des immobilisations, y compris les biens durables (p. ex. immeubles, navires et équipement scientifique), mais excluant l'infrastructure des TI.
		5. Infrastructure des systèmes d'information	Risques liés aux défaillances ou aux limites des technologies de l'information.
		6. Respect des lois et autres dispositions	Risques liés à la dérogation à des lois, à des règlements, à des ententes ou traités internationaux et à des politiques.
		7. Fraude interne	Risques liés à des actes illégaux ou à des irrégularités découlant de fausses déclarations ou de corruption attribuables au personnel interne à des fins de gains personnels.
		8. Fraude externe	Risques liés à des actes illégaux ou à des irrégularités découlant de fausses déclarations ou de corruption attribuables à un partenaire ou au public à des fins de gains personnels.
C. Danger	Pertes ou dommages découlant de phénomènes	1. Dangers naturels	Risques liés aux dangers naturels, par exemple les dangers biologiques ou météorologiques.
		2. Actes délibérés	Risques liés aux dangers chimiques, nucléaires ou autres par suite d'actes délibérés.

	naturels ou d'actes accidentels ou intentionnels.	3. Actes involontaires	Risques liés aux dangers chimiques, nucléaires ou autres par suite d'accidents.
--	---	------------------------	---

ANNEXE D. COUVERTURE ANTÉRIEURE SELON LES COTES DE PRIORITÉ

Numéro d'AP	Entité	Priorité	Vérifications	Portée des évaluations
6.2.3	Gestion de l'information	4	Vérification de la gestion de l'information (2009)	
6.2.2	Gestion financière	3.9	Dix vérifications financières et administratives entre avril 2009 et mars 2013. Vérification de la gestion des recettes – locations et concessions (2012)	
6.2.4	Technologie de l'information	3.9	Vérification du rendement des SIG	
5.2	Gestion des routes de transit	3.7	Vérification relative à l'élargissement de la Transcanadienne (2012)	Évaluation (décembre 2010)
5.3	Gestion des voies navigables de transit	3.7		Évaluation (2010 et 2012)
4.3.1	Sécurité des visiteurs	3.6		
6.3.1	Biens immobiliers	3.5		Évaluation (2009)
3.1	Éducation du public, diffusion externe et communications externes	3.4		
6.1.1	Gestion et supervision	3.4	Vérification par le BCG des profils de risque de l'Agence (2009) Vérification par le BCG du respect de la politique sur la SGRR (2012)	
3.2	Engagement des intervenants et des partenaires	3.1		
4.3, 4.5, 4.7	Offre de services aux visiteurs	3.1		Évaluation (2011)
6.1.2	Communications internes	3.0		
2.4.1	Programme de partage des frais des lieux historiques nationaux	3.0	Vérification de la gestion du Programme de partage des frais des LHN (2011)	Évaluation (2012)
6.2.5	Autres services administratifs (sécurité, continuité des activités)	3.0		
2.1	Conservation des parcs nationaux	3.0	Étude par le CEDD des systèmes de surveillance environnementale (2011) Vérification du Programme d'application de la loi – Initiative d'armement (2011) Vérification par le CEDD de l'intégrité écologique dans les parcs nationaux (à	Évaluation (2013)

			compter de 2012)	
4.1	Études de marché et promotion	2.9		
6.2.1	Services de gestion des ressources humaines	2.9	Vérification de la rémunération et des avantages sociaux (2009) Examen indépendant de cinq ans du régime des ressources humaines (2010) Processus de gestion des RH de l'unité de gestion de la Côte de la C.-B. (2011) Vérification du Commissariat aux langues officielles sur la prestation de services bilingues aux visiteurs par Parcs Canada (2012)	
6.3.2	Achats	2.9	Processus lié aux cartes d'achat (2012)	
1.1	Création et agrandissement de parcs nationaux	2.8		Évaluation (2012)
5.1	Gestion des lotissements urbains	2.6		
6.1.3	Aspects juridiques	2.4		
2.3	Conservation des lieux historiques nationaux	2.1		
2.1.1	Espèces en péril	1.9	Vérification du CEDD sur l'application de la LEP	Évaluation interministérielle (2012)
4.2, 4.4, 4.6	Interprétation	1.9		
6.3.3	Matériel	1.6		
2.2	Viabilité des aires marines nationales de conservation	1.5	Vérification du CEDD sur les aires marines protégées (2012)	Évaluation interministérielle (2012)
1.2	Création d'aires marines nationales de conservation	1.3		
1.3	Désignation de lieux historiques nationaux	1.2		
2.4	Conservation d'autres lieux patrimoniaux	1.1		
1.4	Désignation d'autres lieux patrimoniaux	0.8		